



AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU COLONEL ARTEMIEFF

Faveraie-Mâchelles, BELLEVIGNE-EN-LAYON (49)

Etudes préliminaires
Juin 2023

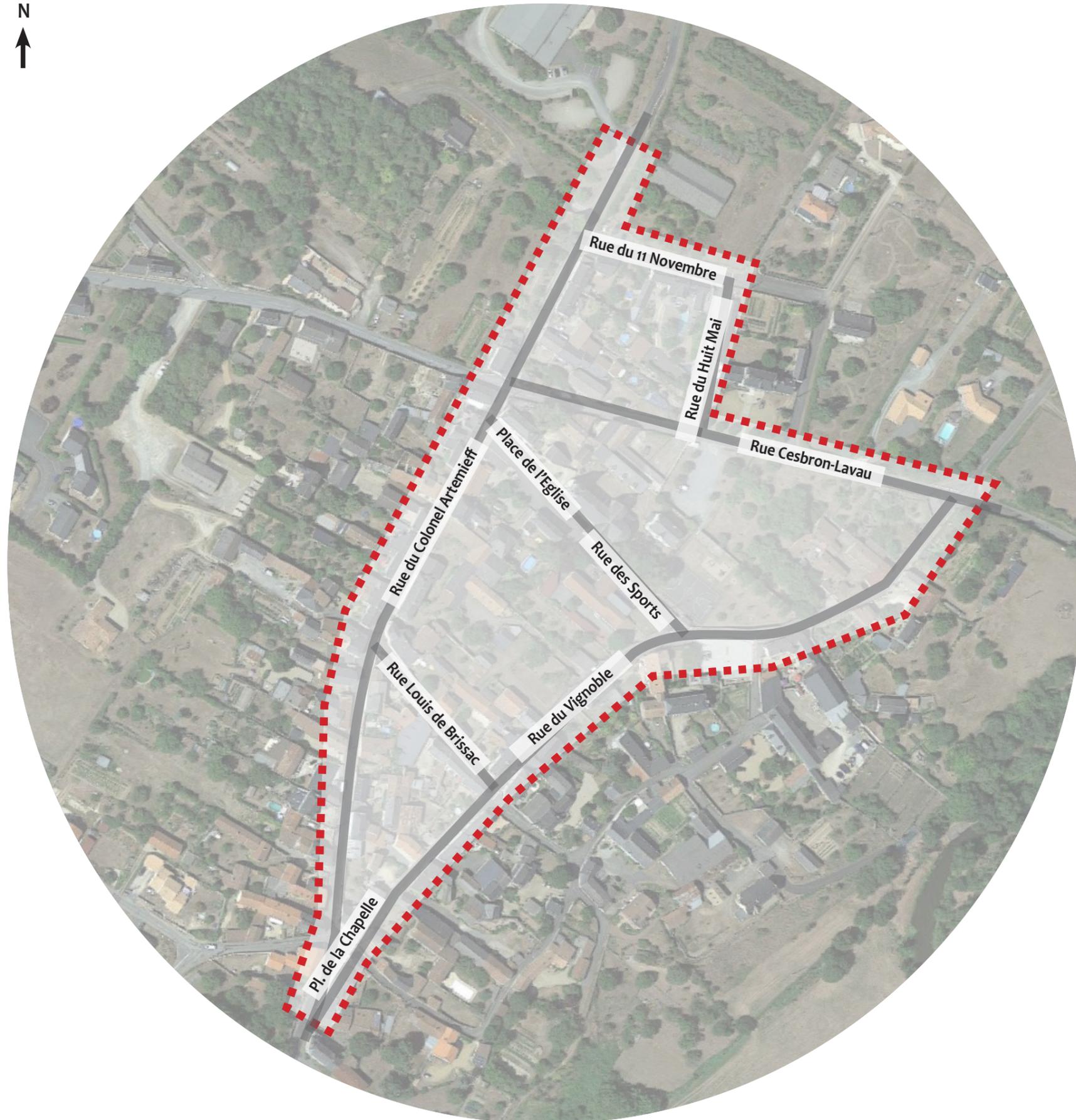


LOIRE
LAYON AUBANCE



INITIO
CONSEIL





LE CONTEXTE DES ÉTUDES

Dans l'opportunité de réaménager son centre bourg, la commune déléguée de Faveraye-Mâchelles (Bellevigne-en-Layon), souhaite réinterroger le fonctionnement des circulations et mettre en valeur de son centre bourg.

Suite à une modification en 2010, la rue du Colonel Artemieff est aujourd'hui à sens unique (sens de circulation du Nord vers le Sud).

Il s'agit dans le cadre des études, d'envisager les différentes possibilités de réaménagement de la voie au travers de 2 scénarii :

- Scénario 1 : conservation du **sens unique**
- Scénario 2 : retour au **double sens de circulation**

Trois temps de concertation sont prévus afin d'appréhender au mieux les enjeux, définir les attentes et convenir d'une solution optimale pour les riverains et usagers de l'espace public :

- Un **atelier participatif** de diagnostic et enjeux
- Une **réunion publique** de présentation des **scénarii d'aménagement**
- Une **réunion publique** de présentation de la **solution retenue**

LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES

Le périmètre opérationnel porte principalement sur la rue du Colonel Artemieff et les carrefours adjacents.

Le périmètre élargi à prendre en compte pour le schéma de circulation concerne les rues :

- Rue du 11 Novembre
- Rue du Huit Mai
- Rue Cesbron-Lavau
- Place de l'Eglise / Rue des Sports
- Rue Louis de Brissac
- Rue du Vignoble
- Place de la Chapelle



UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ AVEC LES HABITANTS ET ÉLUS

SYNTHÈSE DU TRAVAIL PARTICIPATIF

L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE CONCERTATION : INTÉRÊTS ET ENJEUX

Une **phase de concertation avec la population** a été proposée en amont du projet de conception. Cette démarche visait essentiellement à **recueillir les besoins et avis des usagers quant au réaménagement futur du centre-bourg**. Il apparaît en effet important d'intégrer, dès la phase diagnostic du projet, l'ensemble des acteurs concernés afin de **faciliter au mieux l'acceptation et la satisfaction envers les aménagements proposés**.

Aussi, le 18 avril 2023, au travers de **deux ateliers participatifs**, les habitants et élus ont été conviés à mettre à profit leurs connaissances pour révéler au mieux les atouts et faiblesses du bourg.

Durant à cet échange, l'idée était de **cerner les marqueurs de l'identité du bourg, les éléments d'améliorations ainsi que les points forts à conforter**.

Au nombre d'une trentaine et répartis en deux groupes de travail, les participants ont pu tour à tour prendre part à un exercice de **photolangage** et à un **travail sur plan**.

Pour le premier, il s'agissait de s'exprimer sur deux questions :

- **Qu'est ce qui selon vous est à améliorer dans le centre bourg ?**
- **A quoi ressemblerait le centre bourg idéal demain ?**

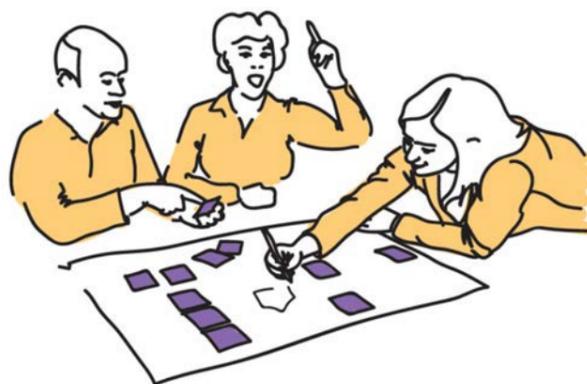
Pour le second, il a été question de localiser individuellement sur plan :

- **Les secteurs qui constituent un atout pour le bourg,**
- **Les secteurs peu qualitatifs ou qui dysfonctionnent.**

Puis chacun à pu exprimer les raisons de ses choix tout en interagissant avec le groupe.

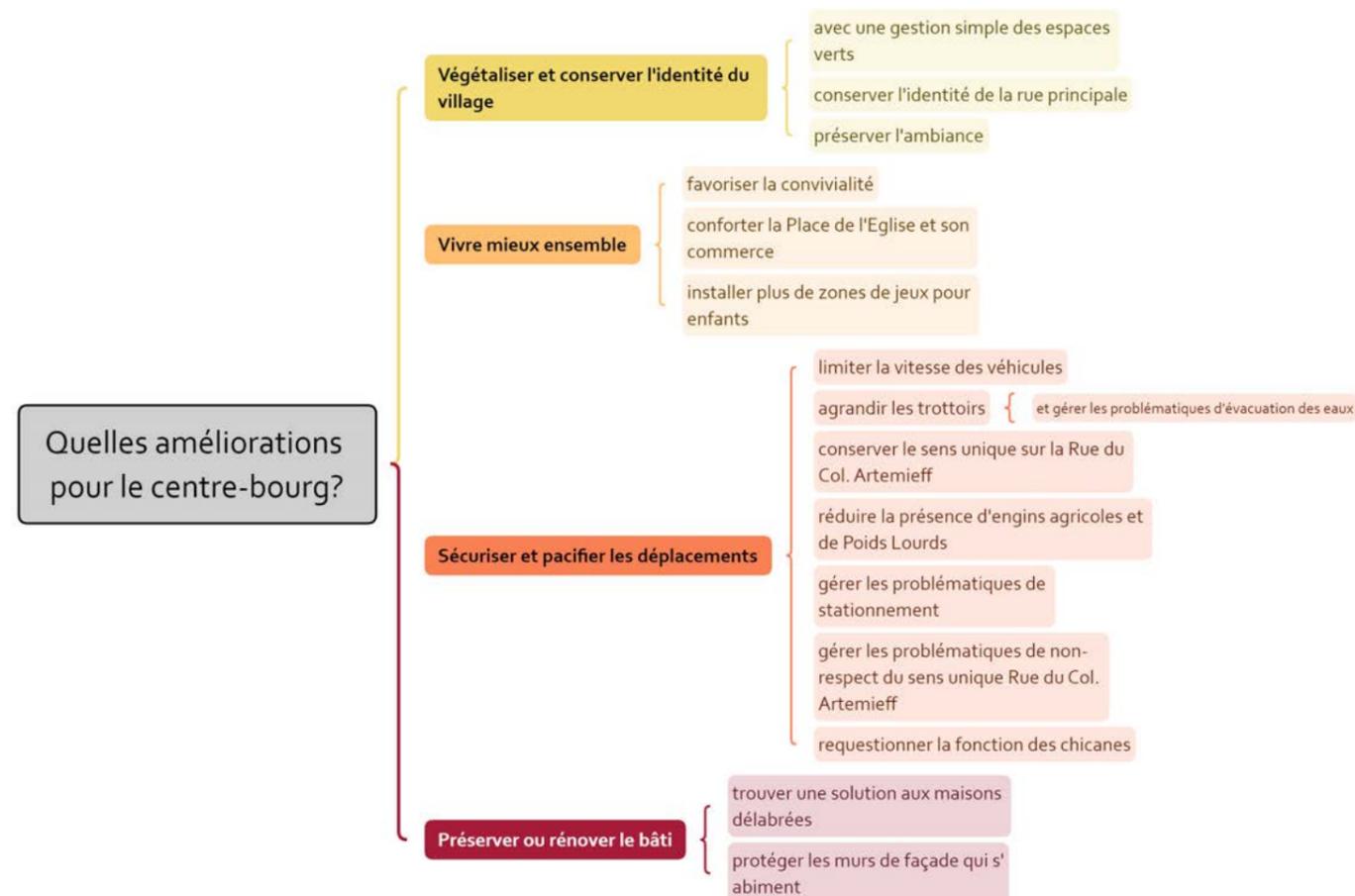


Ci-contre, l'affiche diffusée à la population concernant l'organisation des ateliers participatifs.



QUELLES AMÉLIORATIONS APPORTER AU BOURG DE MÂCHELLES ?

CARTE MENTALE DE SYNTHÈSE DES DEUX GROUPES D'HABITANTS



QUEL SERAIT LE BOURG IDÉAL ?

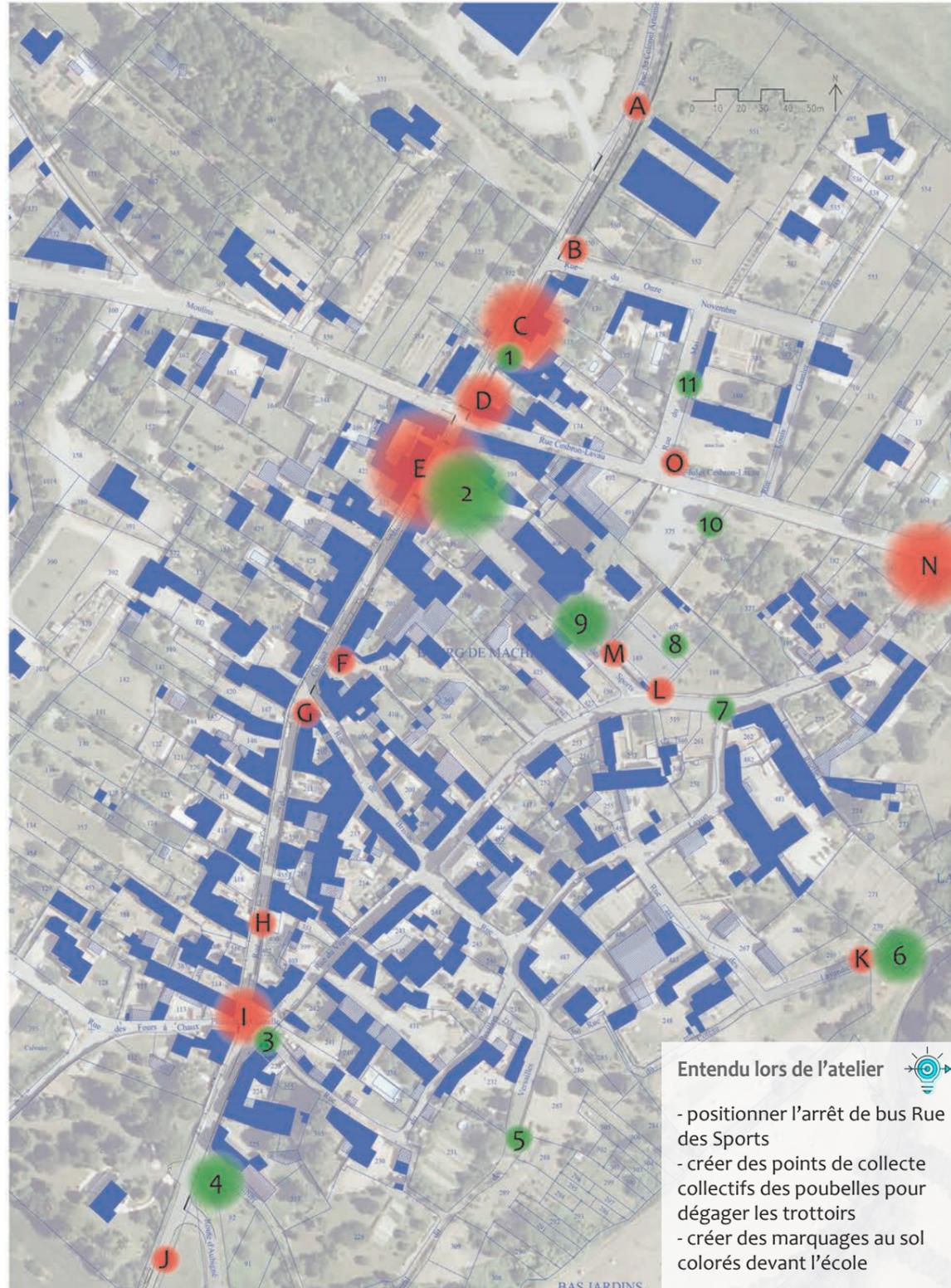
CARTE MENTALE DE SYNTHÈSE DES DEUX GROUPES D'HABITANTS



ATELIER 2 : ÉCHANGE SUR PLAN CONCERNANT LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU BOURG

CARTE DE SYNTHÈSE DES RETOURS DES DEUX GROUPES D'HABITANTS

Aménagement de la Rue du Col. Artemieff - BELLEVIGNE-EN-LAYON - Plan au 1:500
Atelier participatif - 18 avril 2023



Entendu lors de l'atelier

- positionner l'arrêt de bus Rue des Sports
- créer des points de collecte collectifs des poubelles pour dégager les trottoirs
- créer des marquages au sol colorés devant l'école

POUR RÉSUMER

Parmi les secteurs qui constituent un atout pour le bourg (en vert sur la carte) :

- **1** : le passage de la rue en sens unique est jugé pertinent car il a permis de réduire la dangerosité de ce tronçon.
- **2** : le bar et la vie sociale qu'il engendre sont fortement appréciés par les participants.
- **3** : la Place de la Chapelle est jugée agréable et offre un cadre paysager qualitatif. L'aménagement est considéré comme «sécurisé».
- **4 et 5** : le chemin est emprunté par les promeneurs; la ballade est jugée «très jolie».
- **6** : le lavoir est également très apprécié pour sa qualité patrimoniale et son espace de détente et de repos.
- **7** : le nouveau parking est vu comme très positif car il a diminué la place du stationnement devant l'école et a permis de regagner le square plus facilement.
- **8 et 9** : la mise en sens unique de la Rue des Sports est appréciée car cet aménagement a réduit les prises de vitesse. Le barriérage en bois est jugé sécurisant pour les traversées d'enfants.
- **10** : le parking végétalisé est apprécié par les participants car il est spacieux et s'insère bien dans le cadre paysager environnant.
- **11** : le point d'eau et les toilettes publiques sont des aménagements pertinents pour les promeneurs et visiteurs extérieurs.

Parmi les secteurs qui constituent une faiblesse pour le bourg (en rouge sur la carte):

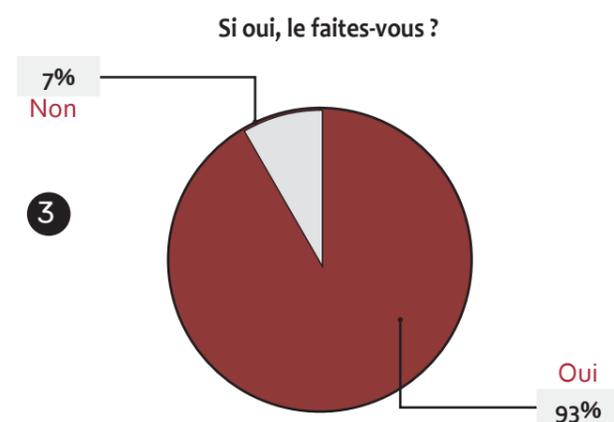
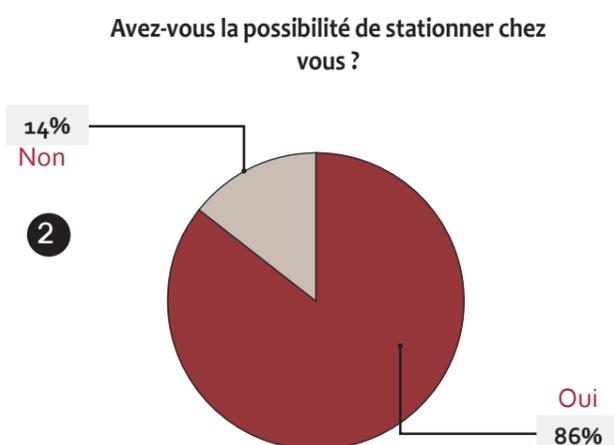
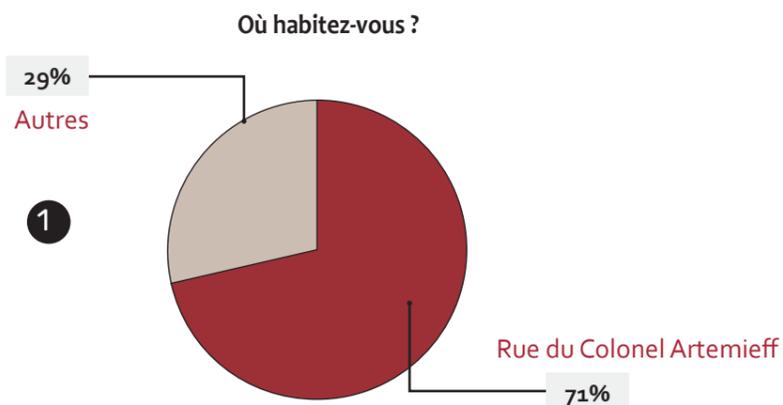
- **A** : les chicanes de ralentissement sont perçues comme dysfonctionnelles car elles ne permettent pas de diminuer les prises de vitesse. La visibilité est trop importante pour réellement inciter les automobilistes à ralentir.
- **B** : le stop de la Rue du 11 Novembre est jugé difficile, notamment pour les girations vers la droite, en direction de la Salle des Loisirs. Le problème se rencontre lorsque les automobilistes ne respectent pas les réglementations en sens unique sur la Rue du Colonel Artemieff.
- **C** : les chicanes sont également perçues comme dysfonctionnelles car elles ne permettent pas de diminuer les prises de vitesse. Les tracteurs et Poids Lourds sont forcés de les franchir ce qui accélère leur détérioration. Les habitants soulignent un problème d'évacuation des eaux de pluie sur ce périmètre. Les véhicules circulent au ras des maisons et des murs et cela a pu entraîner des dégradations sur le bâti.
- **D** : l'état du bâti est fortement dégradé à l'angle nord-est du carrefour, ce qui engendre des problématiques de sécurité (chute de pierres).Le carrefour est jugé dangereux en amont de la Place de l'Église.
- **E** : L'aménagement du plateau est jugé comme étant une bonne solution mais les participants estiment que ce plateau aurait dû être prolongé jusqu'au carrefour. Certaines personnes ont évoqué le fait qu'il peut être utilisé pour des usages détournés : sauts à trottinette ou à vélo notamment. Il manquerait une signalétique claire pour faciliter la traversée des enfants (passage piéton notamment). Les habitants évoquent également la problématique des nuisances sonores provoquées par le passage des véhicules sur ce tronçon de rue. Enfin, les trottoirs sont inexistantes ou de très faible largeur, ce qui engendre des problèmes de sécurité pour les piétons.
- **F et G** : les bâtis sont très dégradés et peu sécurisants.
- **H** : les participants estiment que le stationnement par poches longitudinales est dysfonctionnel sur ce tronçon. Les rétroviseurs peuvent être arrachés. Le sens unique n'est pas toujours respecté. Les piétons ne sont pas en sécurité. Les sorties de garages sont difficiles.
- **I** : la visibilité est trop faible sur ce carrefour. Un miroir est présent mais pas toujours utilisable (le matin notamment du fait du givre ou de la brume). La giration vers la droite en direction de la Rue des Fours à Chaux est jugée compliquée. Les Poids Lourds s'arrêtent fréquemment en plein milieu du carrefour car ils rencontrent des problèmes de giration.
- **J** : les chicanes à la sortie du village ne fonctionnent pas car la visibilité est bonne et les voitures ne sont pas incitées à ralentir. Ces chicanes sont également abîmées par le passage des tracteurs et des Poids Lourds.
- **K** : il manquerait du mobilier pour profiter de soirées estivales conviviales. «Pourquoi ne pas installer une guinguette ?»
- **L** : pour le moment la traversée des enfants n'est pas sécurisée à ce carrefour. Les automobilistes ne respectent pas toujours le stop à la sortie de la Rue des Sports. L'entrée du square est mal indiquée.
- **M** : les racines des arbres ont dégradé la chaussée.
- **N** : le carrefour est jugé très dangereux, des deux côtés de la voie. Les véhicules circulant très vite sur l'axe de la Rue Cesbron-Lavau, il est difficile de s'insérer en sécurité, d'autant plus que les deux perpendiculaires sont en pente et nécessitent d'effectuer un démarrage en côte.
- **O** : la giration vers la Rue du 8 mai est jugée difficile.

SYNTHÈSE DU QUESTIONNAIRE DE STATIONNEMENT - RUE DU COLONEL ARTEMIEFF

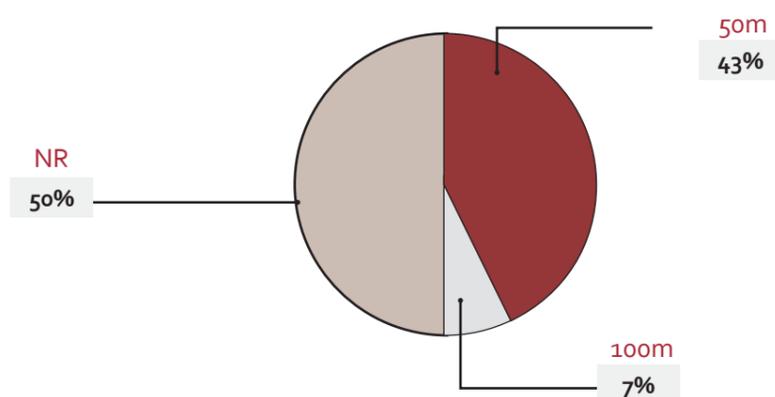
TRAITEMENT DES DONNÉES

Échantillon : 14 foyers

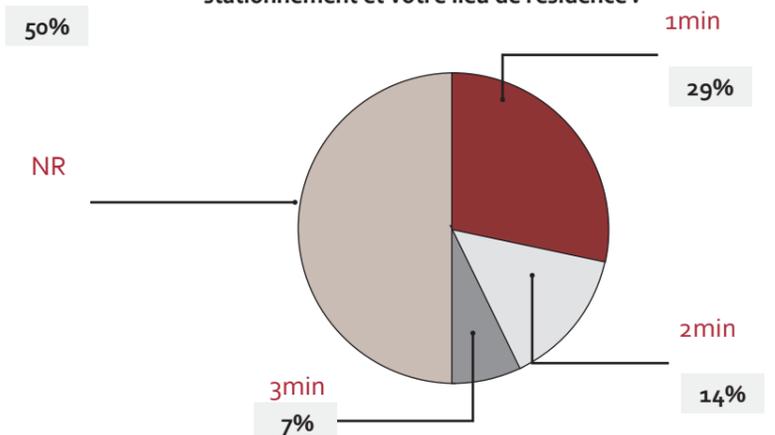
NR : non réponse



Si vous ne pouvez pas stationner devant chez vous, quelle est la distance maximale acceptable que vous pourriez parcourir entre votre lieu de stationnement et votre lieu de résidence ?



Si vous ne pouvez pas stationner devant chez vous, quel est le temps maximal de marche que vous pourriez effectuer entre votre lieu de stationnement et votre lieu de résidence ?



REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

- Méthodologie :

Un questionnaire a été distribué aux habitants présents lors de l'atelier de participation du 18 avril 2023 (à raison d'un questionnaire par foyer - 6 questions par questionnaire).

Les questions proposées concernaient la possibilité de stationnement sur la Rue du Colonel Artemieff ainsi que la durée de trajet et la distance susceptible d'être parcourue entre le véhicule et le domicile des répondants. Au total, 14 questionnaires ont été collectés.

- Analyse des résultats :

La grande majorité des répondants a la possibilité de stationner son ou ses véhicule(s) sur sa parcelle ou devant celle-ci.

La moyenne des places disponibles est : 2,8 places par foyer ayant répondu à la question « De combien de places disposez-vous sur votre parcelle ? ».

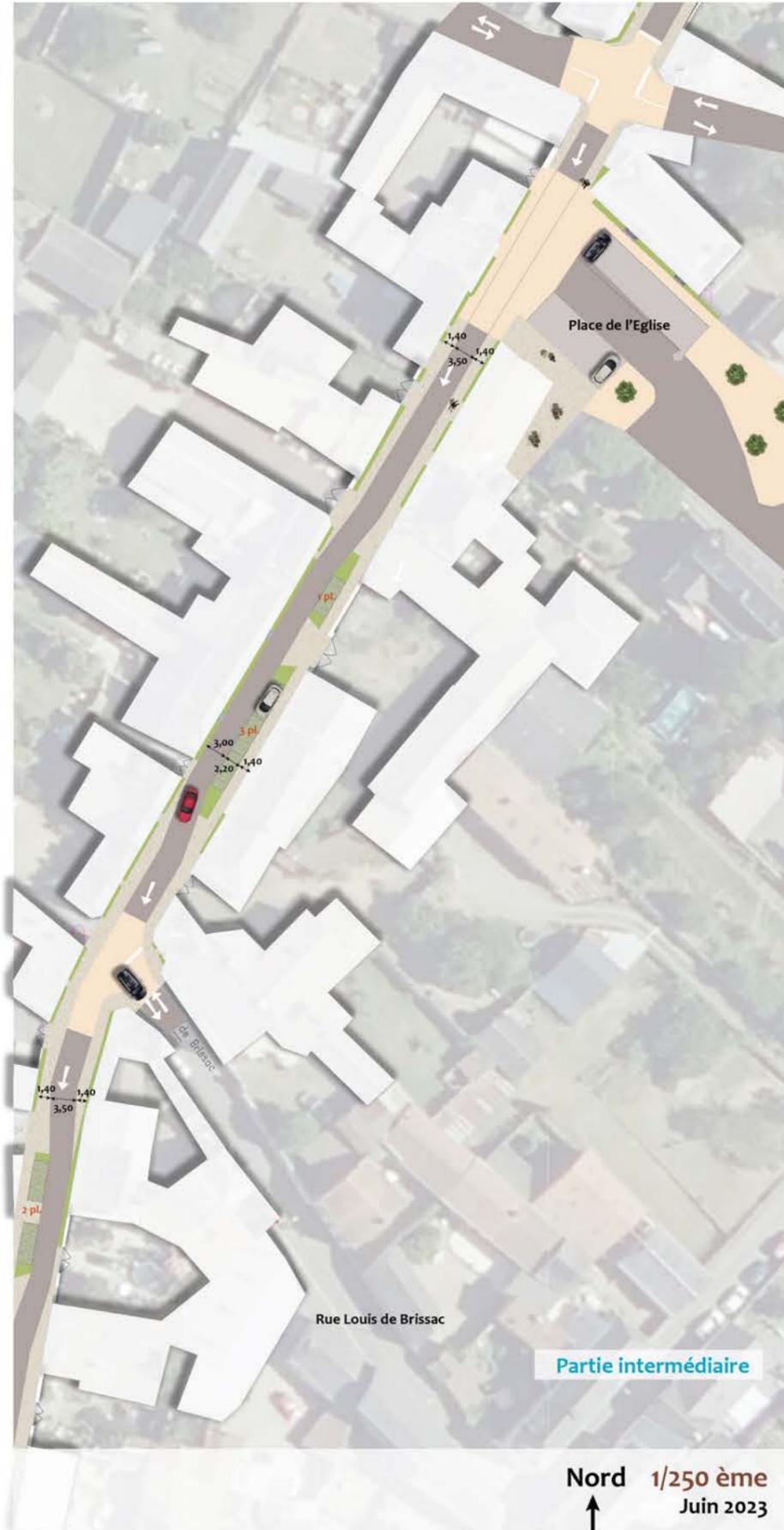
Parmi les répondants qui disposent d'une telle possibilité, 93% affirment utiliser le stationnement sur la parcelle. Le foyer ayant répondu ne pas utiliser sa place de stationnement a indiqué qu'une adaptation était nécessaire avant de pouvoir se garer à son domicile.

La majorité des répondants est prête, dans le cas où le stationnement devant la parcelle ne serait pas possible, à parcourir au moins 50m (ou marcher pendant 1min) entre leur véhicule et leur domicile. 7% des répondants accepteraient de parcourir au moins 100m (ou marcher pendant 3 minutes).

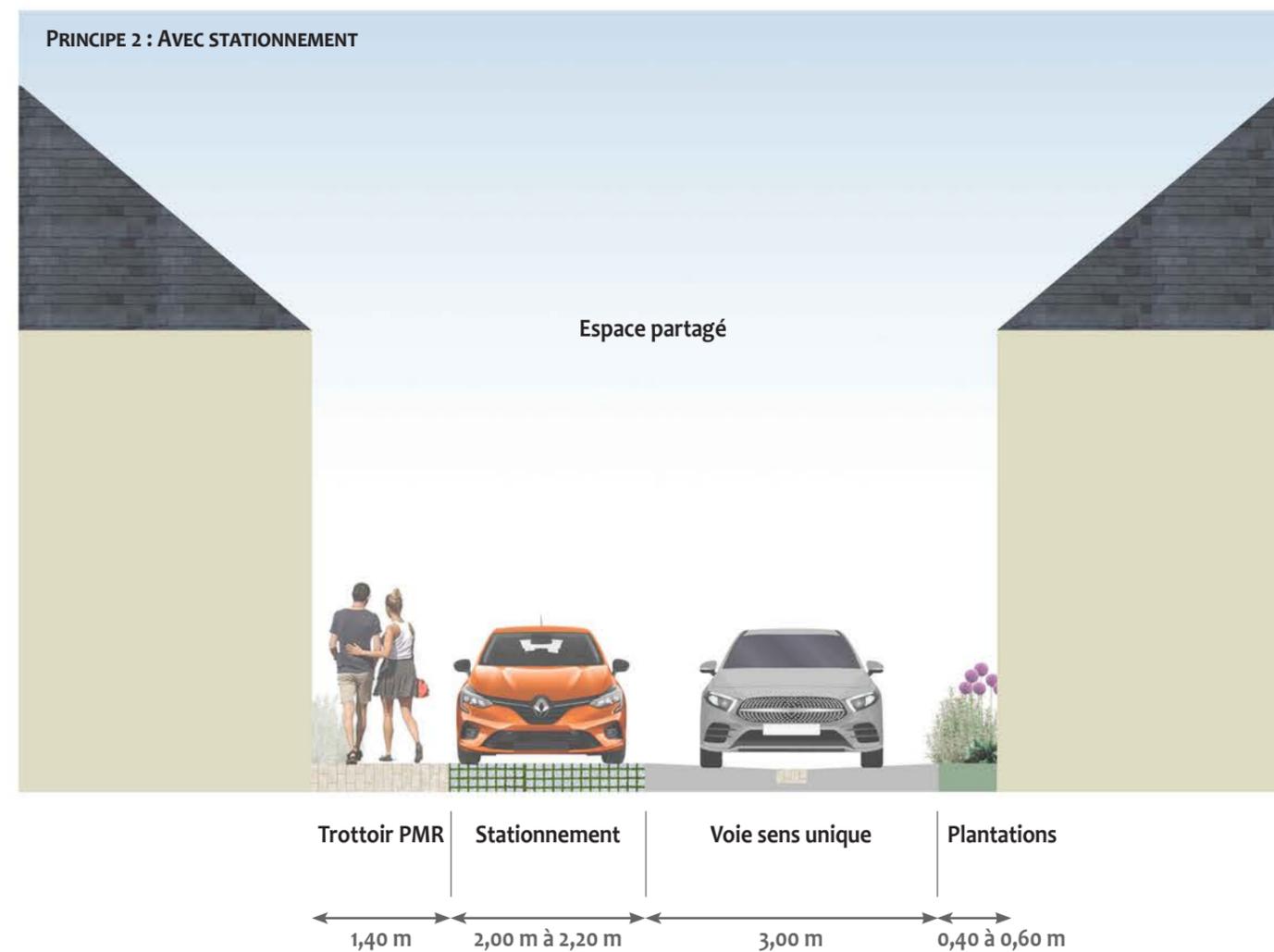
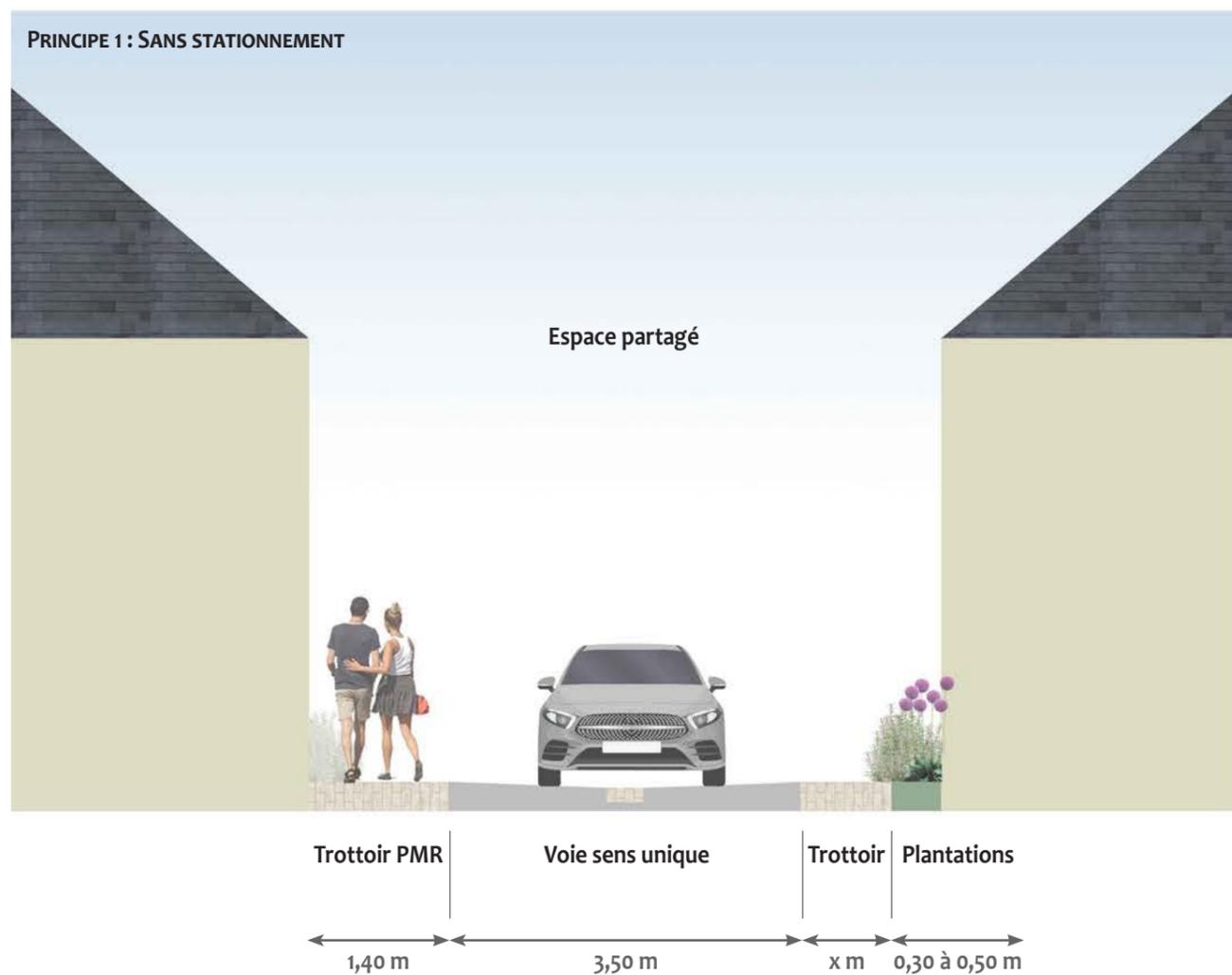


SCÉNARII

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS ET DE CIRCULATIONS



LES COUPES DE PRINCIPE DE VOIRIE

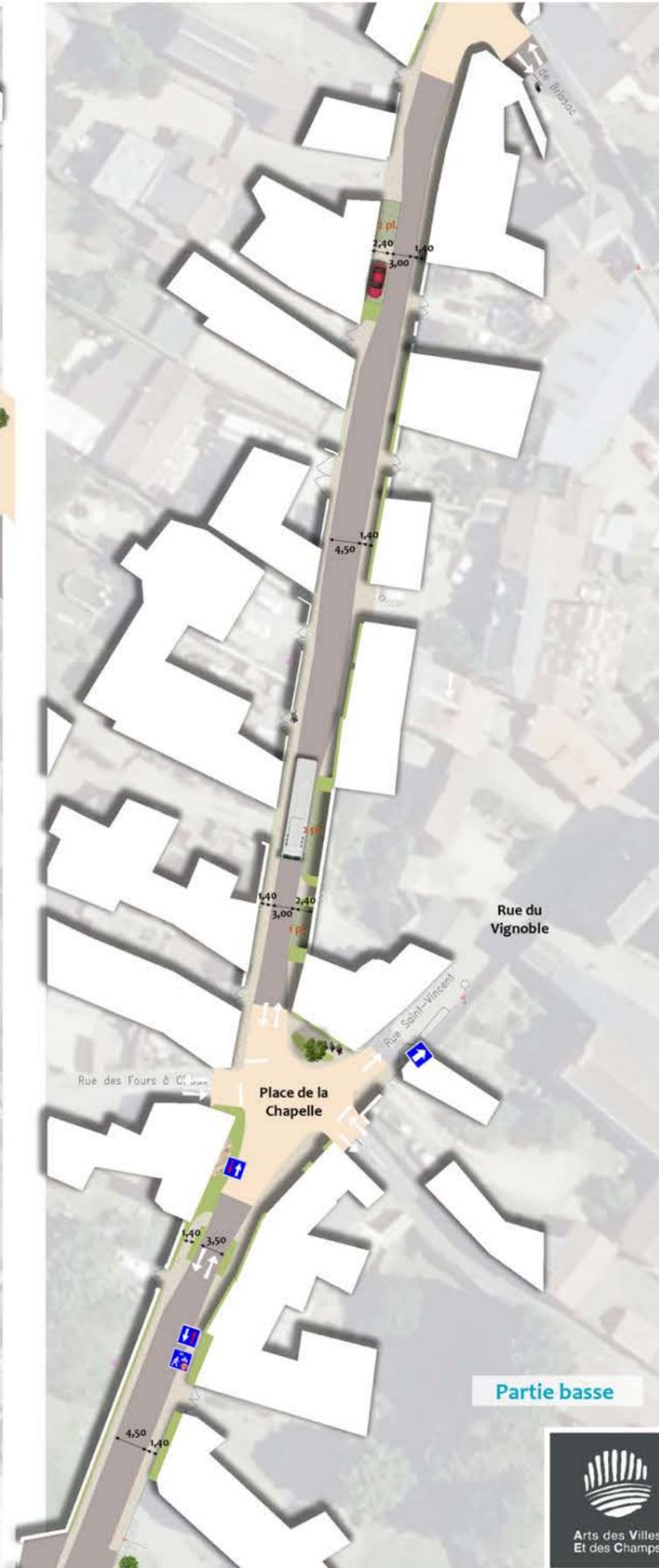


SCÉNARIO 1 BIS

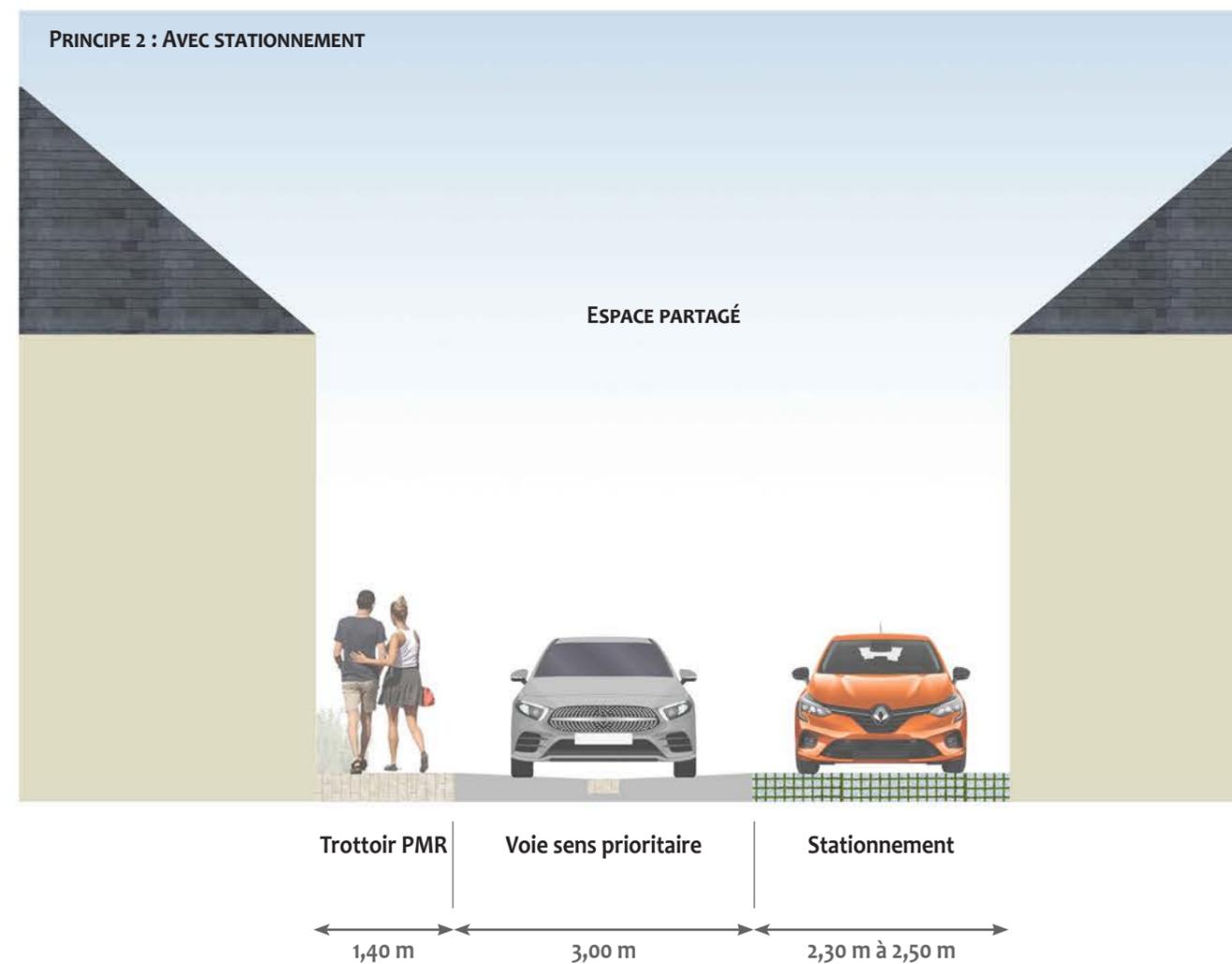
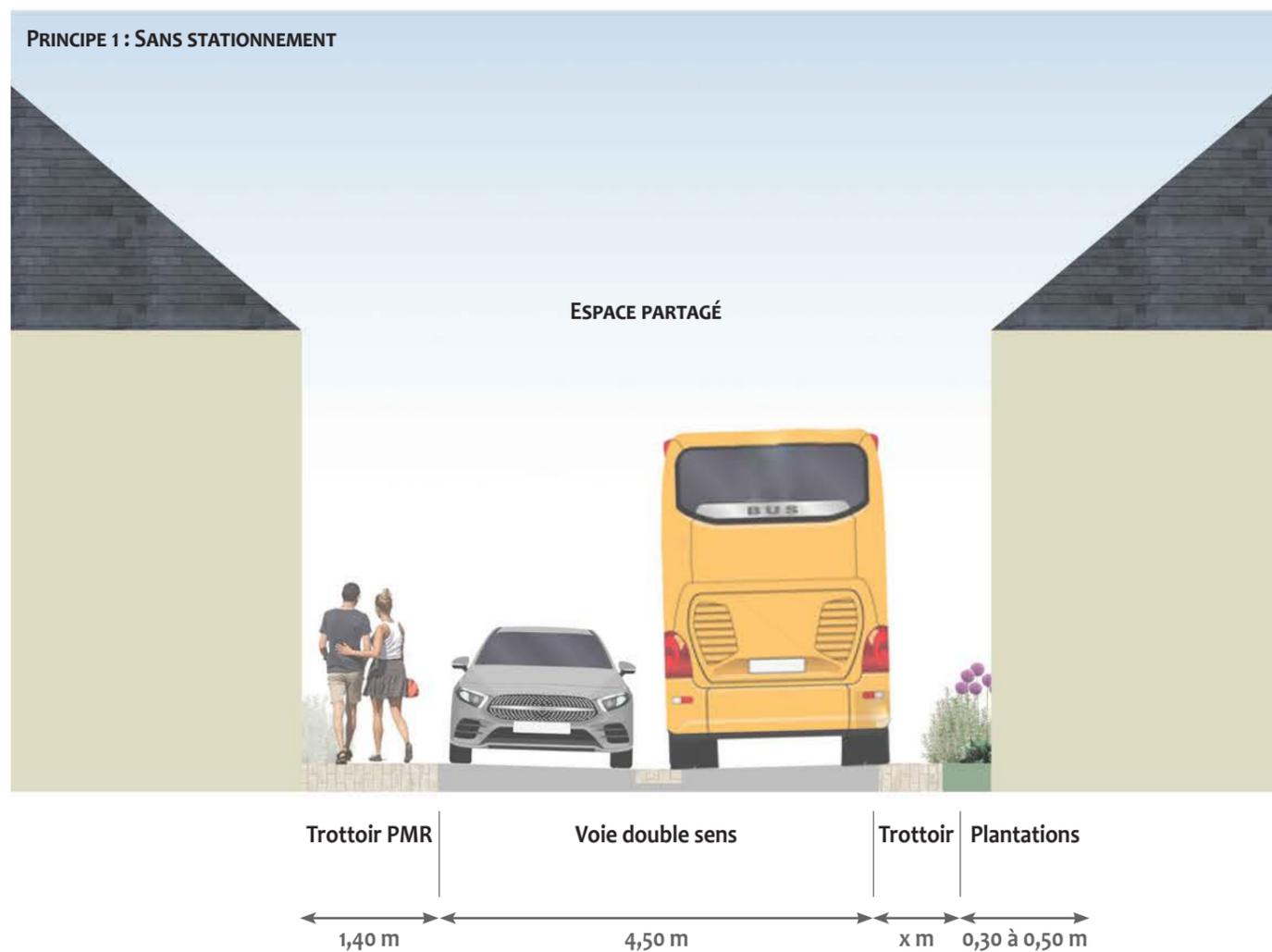
PASSAGE EN DOUBLE SENS DE LA PORTION DE VOIE ENTRE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET LA RUE DU 11 NOVEMBRE

Le scénario 1 Bis, présente une alternative au scénario 1 :

- conservation du sens unique de circulation sur la quasi-totalité de la rue du Colonel Artemieff
- passage en double sens entre la Place de l'Église et la Rue du 11 novembre afin de faciliter les accès au commerce



LES COUPES DE PRINCIPE DE VOIRIE



SCÉNARIO 2 BIS

SUPPRESSION DES STATIONNEMENTS DE LA RUE DU COLONEL ARTEMIEFF

Le scénario 2Bis, présente une alternative au scénario 2 :

- conservation du double sens de circulation sur la totalité de la rue du Colonel Artemieff

- Suppression de la totalité des stationnements de la rue du Colonel Artemieff

Critères	SCENARIO 1 : sens unique		SCENARIO 2 : double sens	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Circulation cycle	- Un trafic véhicules limité	- Une circulation cycle à double sens (nécessité d'une signalisation adéquate)		- Un trafic véhicules plus important
Circulation piétonne	- Création de « vrais » trottoirs d'un côté de rue à minima d'une largeur d'1,40 m - Trottoir positionné côté stationnement - Trottoir présent de part et d'autre de la voie sur une part importante du linéaire		- Création de « vrais » trottoir d'un côté de rue à minima d'une largeur d'1,40 m	- Le stationnement est positionné à l'opposé du trottoir
Circulation routière	- Un flux de véhicules similaire à celui existant pour la rue du Colonel Artemieff - Une fluidité de circulation car pas de croisement de gros véhicules	- Un parcours « plus long » pour les habitants de la rue du Colonel Artemieff - Un flux de véhicules plus important rue du Vignoble / Cesbron-Lavau / Huit Mai	- Un parcours « plus court » pour les traversées du bourg Nord-Sud - Un accès facilité pour certains habitants de la rue Artemieff - Diminution du trafic véhicules lourds pour la rue du Vignoble, fragile avec présence de caves	- Un flux de véhicules plus important pour la rue du Colonel Artemieff - Des difficultés de circulation possibles en cas de croisement de gros véhicules
Le stationnement	- 11 places de stationnement conservées (-1) - Places desservies par un trottoir		- 11 places de stationnement conservées (-1)	- Places non desservies par un trottoir, accolées aux façades
Le transport scolaire / desserte équip. publics	- Nouvel aménagement rue Cesbron-Lavau qui facilite la desserte - Le scénario 1 Bis facilite l'accès au bar du Layon		- Simplicité de circulation pour le transporteur, possibilité d'arrêt en direction Sud-Nord au niveau de la Place de l'Eglise - Facilité de desserte pour les commerces	
La sécurité	- Une sécurité plus importante pour les différents usagers en raison de la limitation des flux - L'ensemble de la rue est passée en zone partagée (20km/h)		- Une vitesse de circulation potentiellement réduite - L'ensemble de la rue est passée en zone partagée (20km/h)	- Une sécurité possiblement moindre pour les piétons en raison de l'augmentation des flux
Végétalisation	- Une place plus importante pour la végétalisation de pied de mur			- Une place un peu moins importante pour la végétalisation de pied de mur
Patrimoine bâti	- Pas d'impact particulier sur le patrimoine bâti		- Pas d'impact particulier sur le patrimoine bâti	- Une proximité plus forte de la circulation au niveau des façades
Respect du cadre de vie	- Un cadre de vie qualitatif avec le réaménagement de l'espace public		- Un cadre de vie qualitatif avec le réaménagement de l'espace public	- Une place un peu moins importante pour la végétalisation de pied de mur

ETUDE RÉALISÉE PAR :

ARTS DES VILLES ET DES CHAMPS

PAYSAGE, URBANISME, MÉDIATION

13 AVENUE DE L'OSIER

49125 TIERCE

07.89.79.42.49

WWW.ARTS-VILLES-ET-CHAMPS.FR

INITIO CONSEIL

GÉOMÈTRE EXPERT, VRD

12 ALLÉE JOSEPH TOUCHAIS

49700 DOUE-EN-ANJOU

02.41.59.10.33

WWW.INITIO-CONSEIL.FR

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LOIRE LAYON AUBANCE

255 RUE DE LA MURIE

49170 ST-GEORGES-SUR-LOIRE

PENSONS A L'ENVIRONNEMENT : MERCI DE N'IMPRIMER CE DOSSIER QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ